

Le Fonds pour l'accessibilité fournit du financement pour des projets d'investissement admissibles qui augmentent l'accessibilité pour les personnes handicapées dans les collectivités et les milieux de travail du Canada pour qu'elles puissent participer aux activités, programmes et services communautaires ou accéder à des possibilités d'emploi.

Les bénéficiaires admissibles sont :

- les organismes sans but lucratif
- les organismes à but lucratif
- les municipalités
- les organisations autochtones (y compris les conseils de bande, les conseils tribaux et les entités autogouvernées)
- les gouvernements territoriaux

Les bénéficiaires admissibles peuvent demander des fonds en participant aux processus de financement périodiques, dont les critères d'admissibilité sont précisés le moment venu, dans le cadre des trois **composantes du programme** :

- **Nouveau** – La [composante innovation jeunesse](#) donne aux jeunes les moyens de repérer les obstacles à l'accessibilité dans les collectivités et de travailler avec des organismes locaux afin de trouver des solutions pour augmenter l'accessibilité et la sécurité dans les lieux communautaires et les milieux de travail. Un financement pouvant atteindre 10 000 \$ est offert pour couvrir les coûts en capital des projets admissibles, par exemple l'installation d'ouvre-portes automatiques, **la construction de plates-bandes surélevées dans un jardin communautaire** ou l'acquisition de fauteuils roulants spéciaux pour l'accès aux plages de sable.
- La [composante projets de petite envergure](#) fournit des subventions pouvant atteindre 100 000 \$ par projet afin de financer de petits projets de construction, de rénovation ou de modernisation qui permettent d'augmenter l'accessibilité dans les collectivités et les milieux de travail. Les projets peuvent par exemple viser l'installation de lecteurs d'écran et d'appareils auditifs à boucle à induction, la construction de sentiers accessibles et de rampes d'accès, la création d'un espace de stimulation multisensorielle contrôlée (salle Snoezelen), ou la construction d'un bureau de conception universelle.
- La [composante projets de moyenne envergure](#) fournit des contributions pouvant atteindre 3 millions de dollars pour financer de grands projets de modernisation, de rénovation ou de construction d'installations ou de lieux où l'on offre ou offrira des programmes et des services visant à répondre de manière holistique aux besoins en matière d'intégration à la société ou au marché du travail des personnes handicapées. Les projets admissibles peuvent viser la création ou l'expansion de centres qui offrent des programmes et des services centralisés pour les personnes handicapées dans les collectivités.

Bonne journée à saveur estivale!

Danièle Savoie

Coordonnatrice régionale

en sécurité alimentaire, **REGAL +**

450-516-2349